

# ISRAËL

*Guide  
de l'exportateur  
canadien*

Affaires extérieures et  
Commerce extérieur Canada

stor  
HF  
1010  
.G85I7514  
1990  
STORAGE

Canada

MAIN  
HF  
1010  
GB515714  
1990  
STORAGE

## Avertissement

Le présent guide n'est en fait qu'une introduction à certains aspects du commerce en Israël. Il ne constitue pas une étude exhaustive. En outre, les pratiques et les droits de douane applicables aux opérations commerciales peuvent changer rapidement avec peu ou pas de préavis, ou encore, peuvent être appliqués de manière inégale. Il est fortement conseillé aux entreprises canadiennes d'obtenir des conseils professionnels appropriés et à jour, qui se rapportent précisément à, leur situation et à leurs propositions avant de prendre tout engagement juridique ou financier.

Tous les efforts nécessaires ont été déployés afin que les renseignements présentés dans le présent guide fournissent un portrait précis du marché en cause. Toutefois, Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada n'assume aucune responsabilité juridique pour toute erreur ou omission dans ces renseignements.

*(Also available in English)*

# ISRAËL

HKS

rb2202992

## Guide de l'exportateur canadien

### DÉLÉGATION COMMERCIALE RESPONSABLE :

Services commerciaux  
Ambassade du Canada  
220, rue Hayarkon  
Tel Aviv  
Israël

(Adresse postale)

C.P. 6410  
Tel Aviv 61063  
Israël

Câble : CANADIAN TEL AVIV  
Téléphone : (011-972-3) 228122  
Télex : (Code de destination 606) 341293 (CANAD IL)  
Télécopieur : (011-972-3) 223001

Direction de l'expansion du commerce au Moyen-Orient (GMT)  
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada  
125, promenade Sussex  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0G2

Téléphone : (613) 993-7040  
Télex : 053-3745/6/7  
Télécopieur : (613) 952-3904

LIBRARY / BIBLIOTHÈQUE 1990  
DEPT. OF EXTERNAL AFFAIRS /  
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
125 SUSSEX  
OTTAWA K1A 0G2

15-234-052



---

# TABLE DES MATIÈRES

---

	Page
I. LE PAYS	4
II. LE CADRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER	8
III. FAIRE DES AFFAIRES EN ISRAËL	16
IV. RÈGLEMENTS DOUANIERS ET AUTRES RÈGLEMENTS	21
V. DÉBOUCHÉS POUR L'EXPORTATEUR CANADIEN	25
VI. VOTRE VOYAGE D'AFFAIRES EN ISRAËL	27
VII. AIDE FÉDÉRALE À L'EXPORTATION	31
VIII. ADRESSES UTILES	39

---

# I. LE PAYS

---

## Étendue et géographie

Israël est situé sur la côte orientale de la Méditerranée et partage ses frontières avec le Liban, la Syrie, la Jordanie et l'Égypte. À l'extrême sud, Israël possède son unique accès direct à la mer Rouge grâce à une portion de côte sur le golfe d'Aqaba. Parmi les régions agricoles d'Israël, la Galilée est la principale région productrice de blé et de légumes. À l'ouest, le sol de la plaine côtière se prête davantage à la culture des agrumes. Le désert du Néguev, au sud-ouest, s'étend de Beersheba à Élat sur le golfe d'Aqaba.

La superficie totale d'Israël est de 20 720 km<sup>2</sup>, dont 24 % est cultivé, 40 % est constitué de pâturages ou de prairies, 16 % est couvert de forêts et 9 % est occupé par le désert, des terrains vagues ou des zones urbaines.

En dépit de sa petite superficie, Israël a un relief très varié constitué de montagnes, de vallées subtropicales, de déserts et de terres agricoles fertiles. Le pays abrite une flore et une faune extrêmement diversifiées.

## Climat

Israël jouit d'un climat méditerranéen typique avec des étés secs et chauds, et des hivers tempérés. Il ne pleut généralement que pendant la saison hivernale, soit du mois de novembre aux mois de mars ou avril. Les précipitations sont plus importantes dans la région la plus au nord, qui reçoit parfois de la neige dans les plus hautes altitudes.

## Histoire et gouvernement

Le 14 mai 1948 était créé l'État moderne d'Israël, fondé sur des principes démocratiques et juridiques, mettant ainsi fin au mandat britannique sur la Palestine qui était en vigueur depuis 1922. Depuis son admission au sein des Nations Unies en 1949, Israël a joué un rôle de plus en plus important dans le cadre de la politique régionale et internationale.

Israël est une démocratie parlementaire où l'autorité législative est exercée par une chambre unique, le Knesset (ou Parlement), qui est élu tous les quatre ans à la représentation proportionnelle. Le Knesset a la responsabilité d'élire

un président pour un mandat de cinq ans. Le système judiciaire est indépendant et l'organe juridictionnel le plus élevé est la Cour suprême.

Les administrations locales se distinguent selon les populations sous leur juridiction : la municipalité, le conseil local ou le conseil régional (rural). Les représentants locaux sont élus au moyen de listes soumises par les partis et semblables à celles utilisées pour l'élection du Knesset.

## Population et principales villes

On estimait en 1987 que la population d'Israël s'élevait à 4 495 000 habitants, dont environ 83 % sont juifs, les autres étant surtout des Arabes et des Druzes. Près de 60 % de la population juive n'a pas encore atteint l'âge de 30 ans et la moitié de ce nombre a moins de 16 ans.

En raison du désert au sud-est, les principaux centres urbains se trouvent dans le nord et le centre d'Israël. L'agglomération de Tel Aviv-Jaffa, avec une population de plus d'un million d'habitants, est le centre principal du commerce et de l'industrie légère. Jérusalem, où sont situés les bureaux du gouvernement israélien, compte 500 000 habitants. Le district de Haïfa, port de mer d'importance et centre de l'industrie lourde, a une population de quelque 600 000 habitants. Ashdod, au sud, a été le plus grand port pendant les cinq dernières années. Parmi les autres grandes villes citons : Holon, Petah Tikva, Ramat Gan et Beersheba. Le pays étant hautement urbanisé, environ 89 % des Israéliens vivent dans ces villes et dans d'autres centres urbains.

## Religion et langues

La *Proclamation de l'indépendance* d'Israël garantit une entière liberté du culte à tous les citoyens. Quarante-trois pour cent des Israéliens pratiquent le judaïsme, 13 % l'islam, 4 % le christianisme et les autres religions.

Les langues officielles d'Israël sont l'hébreu et l'arabe. L'hébreu est la langue prédominante chez les gens d'affaires, alors que l'anglais est la langue étrangère principale. La grande majorité des hommes et des femmes d'affaires israéliens faisant du commerce international, parlent couramment l'anglais. La population ayant été formée de personnes provenant d'un grand nombre de pays, il est facile de trouver un interprète pour presque toutes les langues.

## Éducation

L'éducation est la responsabilité de l'État en vertu de la *Loi sur l'éducation nationale* qui a instauré un réseau unifié d'écoles primaires publiques. La loi prévoit une éducation spéciale pour les enfants souffrant d'handicaps physiques ou de perturbations affectives. L'enseignement secondaire est gratuit et dure six ans dont quatre sont obligatoires. Les écoles secondaires sont publiques mais il existe également un grand nombre d'écoles privées.

L'enseignement post-secondaire est une des grandes priorités d'Israël où sept grandes universités rassemblent plus de 60 000 étudiants. Les plus importantes sont l'Université hébraïque de Jérusalem, l'Université de Bar-Ilan à Ramat Gan et l'Université de Tel Aviv.

En plus des universités, il existe de nombreux instituts d'enseignement supérieur qui se spécialisent dans certains domaines d'études. À titre d'exemple citons, le Technion, l'Institut israélien de technologie à Haïfa (sciences, génie et médecine) et l'Institut des sciences Weizmann à Rehovot (recherche scientifique post-universitaire).

## Monnaie

L'unité monétaire d'Israël est le nouveau shekel (NIS) se divisant en 100 agorots. Le nouveau shekel, qui vaut 1000 anciens shekels, a été introduit le 1<sup>er</sup> janvier 1986. On trouve des coupures de 5, 10, 20, 50 et 100 nouveaux shekels. En mars 1990, le taux de change du shekel était de 1,69 par dollar canadien.

## Heure locale

L'heure normale d'Israël devance l'heure normale de l'Est de sept heures. Lorsqu'il est 9 h à Ottawa, il est 16 h le même jour en Israël.

## Heures d'affaires

Le samedi, jour du sabbat, est le congé hebdomadaire officiel. Il y a une tendance de plus en plus marquée pour une semaine de cinq jours ouvrables, du dimanche au jeudi. Les musulmans et les chrétiens observent leurs congés respectifs.

## Gouvernement

7 h 30 à 16 h (du dimanche au jeudi)



## **Bureaux d'affaires**

7 h 30 à 16 h (du dimanche au jeudi)  
7 h 30 à 12 h (certains sont ouverts le vendredi)

## **Magasins à rayons**

8 h à 13 h  
16 h à 19 h (du dimanche au jeudi)  
8 h à 13 h (vendredi)

## **Banques**

8 h 30 à 12 h 30  
16 h à 18 h (dimanche, mardi et jeudi)  
8 h 30 à 12 h 30 (lundi, mercredi et vendredi)

## **Jours fériés**

Les jours fériés en Israël varient d'année en année selon le calendrier hébreu qui suit le cycle lunaire mais qui est adapté, lorsqu'il s'agit d'une année bissextile, au cycle solaire, afin que les congés juifs coïncident avec les saisons habituelles de l'année.

Les dates suivantes sont celles des jours fériés qui seront observés selon le calendrier de 1990.

**1<sup>er</sup> jour de la pâque** — 10 avril

**Dernier jour de la pâque** — 16 avril

**Jour de l'indépendance** — 30 avril

**Shabuot (2 jours)** — 30 mai

**Rosh ha-Shana (le Nouvel An)** — 20, 21 septembre

**Yom Kippur** — 29 septembre

**1<sup>er</sup> jour du Sukkot** — 4 octobre

**Dernier jour du Sukkot** — 11 octobre

Remarque : La veille des jours fériés, les opérations commerciales s'interrompent autour de 13 h.

## **Poids et mesures**

Le système métrique est en vigueur en Israël pour tous les poids et mesures bien qu'en agriculture on utilise le dunum. Le dunum métrique est équivalent à 1 000 m<sup>2</sup> et constitue l'unité de mesure standard de la superficie. L'industrie peut également utiliser d'autres unités de mesure internationales si nécessaire.

## **Électricité**

L'électricité est fournie sous forme de courant alternatif de 220 volts et 50 cycles. Les fiches sont à deux et à trois broches rondes ou plates. Les douilles de lampe sont filetées.

---

## II. LE CADRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

---

### L'économie

Après deux années de faible croissance, l'économie d'Israël connaît actuellement une reprise modérée.

Les chiffres pour l'année 1989 indiquent une hausse marginale mais significative du produit national brut (PNB) de l'ordre de 1 %. En 1989, Israël a réussi à réduire le déficit traditionnel de sa balance commerciale ainsi que sa dette extérieure (atteignant présentement 17 milliards de dollars américains), et à augmenter légèrement les investissements. Malheureusement, le taux d'inflation a atteint 20 % au cours de l'année et le taux de chômage, 9,3 % mais s'est stabilisé à 8 % vers la fin de l'année. La monnaie israélienne, le nouveau shekel, a été dévaluée d'un peu moins de 18 % au cours de l'année 1989.

Pauvre en ressources naturelles sauf pour quelques gisements de minéraux, Israël a une économie fondée en grande partie sur l'industrie et les services qui comptent pour près de 70 % du produit intérieur brut (PIB). La technologie de pointe constitue une composante importante et en pleine expansion du secteur industriel. Israël est au rang des chefs de file mondiaux quant aux sommes consacrées à la recherche et au développement, par habitant.

La structure économique d'Israël suit le modèle de la plupart des économies occidentales au sein desquelles coexistent les secteurs privé et public. Le secteur public est l'acteur principal dans les domaines de l'industrie militaire, des mines, des produits chimiques, de la fabrication et du transport. Il est à noter, cependant, que le gouvernement israélien a décidé de privatiser quelques-uns de ses conglomérats et étudie présentement la possibilité de privatiser davantage. Les Israéliens continuent d'avoir un secteur coopératif bien développé, le Histadrut ou Fédération générale des travailleurs, qui est très diversifié et qui possède des intérêts dans la plupart des grands conglomérats en Israël.

La politique industrielle du gouvernement israélien encourage l'expansion d'industries à technologie de pointe pour approvisionner les marchés mondiaux. Dans cette optique, bon nombre de petites entreprises en croissance ont développé de nouvelles techniques particulièrement dans les domaines de l'informatique, de la médecine, de la biotechnologie et de l'agrotechnologie. Le secteur de la technologie de pointe est décrit plus loin.

## **Adhésion à des blocs commerciaux**

Israël a signé des accords de libre-échange avec la Communauté européenne (CE) en 1975 et avec les États-Unis en 1985, ce qui assurera effectivement aux entreprises israéliennes un libre accès à ces marchés importants. Israël jouit également de tarifs douaniers préférentiels en vertu du Système général de préférences avec l'Australie, l'Autriche, le Canada, la Finlande, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, la Suisse et les États-Unis. Les accords de libre-échange avec la CE et les États-Unis ont déterminé l'orientation actuelle des exportations israéliennes dont 40 % sont destinées à l'Europe et environ 25 % aux États-Unis. Ces accords prévoient également l'entrée libre des marchandises en provenance de la CE et des É.-U., ce qui garantit qu'Israël continuera d'être un marché hautement concurrentiel.

Des négociations sont actuellement en cours entre Israël et les pays membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE) afin d'instaurer des réductions semblables des tarifs et d'assurer un plus grand accès aux marchés. Grâce à ces ententes, les exportateurs canadiens seront assurés que le marché israélien continuera d'être très concurrentiel.

## **Adhésion à des organisations internationales**

Israël est membre des organisations internationales suivantes :

- L'Organisation des Nations Unies (ONU)
- L'Organisation mondiale de la santé (OMS)
- Le Fonds monétaire international (FMI)
- La Banque interaméricaine de développement (BID)
- La Société financière internationale (SFI)
- L'Organisation internationale du travail (OIT)

- L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
- L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)
- L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)
- L'Association internationale de développement (AID)
- L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT)
- L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)
- Le Fonds international de développement agricole (FIDA)
- L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
- La Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale) (BIRD)

## Transport et communications

Israël possède un réseau routier très vaste et moderne assurant une liaison entre toutes les régions du pays. Le chemin de fer national, propriété du gouvernement, fournit les services d'une ligne à voie unique vers le nord et le centre, reliant les trois grandes villes de Haïfa, de Jérusalem et de Tel Aviv (surtout utilisée, jusqu'à ce jour, pour le transport des marchandises). La portion méridionale du chemin de fer dessert les mines de phosphate du Négev et permet les exportations par le port d'Ashdod. Les principaux ports d'Israël sont, par ordre d'importance, Ashdod, Haïfa et Élath. L'aéroport international Ben Gurion est situé entre Jérusalem et Tel Aviv, à 40 minutes de celle-ci et à 15 minutes de celle-là. Les principaux services aériens internes fonctionnent entre Tel Aviv et Élath. El Al, la ligne aérienne nationale d'Israël, offre les services vers les principales destinations internationales.

Les inscriptions du bottin téléphonique sont en hébreu mais, depuis peu, les bottins de Jérusalem et de Tel Aviv sont également offerts en anglais. La plupart des téléphones publics fonctionnent avec des jetons qui peuvent être achetés à un bureau de poste et à certains kiosques. Il est possible de faire des appels outre-mer à partir d'Israël en composant le 18 pour atteindre la téléphoniste des interurbains internationaux. Des appels directs sont possibles pour la plupart des points intercontinentaux de même que

la communication par télex. Le télécopieur devient rapidement le moyen de communication privilégié des milieux d'affaires.

## Industrie

Le secteur industriel israélien s'est rapidement transformé d'un système de production à forte concentration de main-d'oeuvre à un système utilisant plus de capitaux et orienté vers l'exportation. Afin de concurrencer des pays dont l'industrie est plus développée qu'en Israël et en raison de l'absence de ressources naturelles d'importance, le secteur industriel israélien a dû se concentrer sur des produits à haute valeur ajoutée et exploiter de nouvelles techniques.

L'industrie israélienne est constituée des quatre secteurs principaux :

- les industries métallurgiques, électriques et électroniques;
- les industries des textiles et du vêtement;
- l'industrie des produits chimiques et pharmaceutiques;
- l'industrie des produits alimentaires.

### **Les industries métallurgiques, électriques et électroniques**

C'est le secteur le plus important de l'industrie israélienne, comptant pour 34 % de la valeur de la production industrielle, pour plus de 40 % des exportations industrielles et employant près de 40 % de la main-d'oeuvre industrielle du pays. Bon nombre des ingénieurs et des scientifiques israéliens travaillent dans ce secteur. De nombreuses entreprises ont acquis une réputation internationale pour l'excellente qualité de leurs produits, la recherche et l'innovation. Quelques-unes d'entre elles sont cotées à des bourses américaines.

La plus grande partie de ce secteur est constituée des industries de pointe dont un grand nombre est situé dans des parcs industriels spécialement conçus à cette fin, à proximité d'instituts de recherche scientifique, stimulant ainsi la conception d'idées technologiques et leur exploitation dans un environnement commercial. Le succès de cette approche se reflète dans la renommée internationale que les exportations d'Israël ont acquise en matière de technologie de pointe, particulièrement dans les domaines de l'électronique, des instruments médicaux, de l'énergie solaire, du dessalement de l'eau, de l'électro-optique, des rayons lasers et de l'aéronautique.

## **Les industries des textiles et du vêtement**

Les textiles et les modes d'Israël sont reconnus dans le monde entier autant pour leur qualité et leur conception que pour leur compétitivité. Le secteur des textiles et du vêtement compte pour 10 % de la valeur totale de la production industrielle d'Israël, pour 11 % des exportations industrielles et emploie 16 % de l'ensemble de la main-d'oeuvre industrielle du pays. Le secteur est constitué de quelques grandes usines rassemblant plus d'un millier de travailleurs, de nombreuses usines plus petites et de petits sous-traitants.

Toute la fabrication des produits finis nécessaires à l'industrie des textiles et du vêtement s'effectue en Israël. Par conséquent, la structure du secteur est extrêmement ramifiée comprenant toutes les entreprises de filage des fibres synthétiques et naturelles, de teinture, de tricotage, de finition et d'impression. Les produits finis se présentent dans une gamme très vaste allant des vêtements à la mode, aux tenues de plage, au linge de maison, aux tenues de sport, au matériel de camping et aux vêtements de protection. Plusieurs de ces procédés sont améliorés par l'utilisation d'une technique de fabrication assistée par ordinateur (CAO/FAO), mise au point sur place de concert avec les industries électroniques et les industries de l'impression.

## **L'industrie des produits chimiques et pharmaceutiques**

Ce secteur permet à Israël de mettre à profit ses ressources minérales, son infrastructure de pointe et ses raffineries de pétrole pour fabriquer une vaste gamme de produits chimiques intermédiaires et de produits pharmaceutiques. Les industries chimiques et pharmaceutiques (comprenant ici le raffinage du pétrole mais excluant la production du caoutchouc et du plastique, et l'extraction des minéraux) comptent pour quelque 10 % de l'ensemble de la production industrielle d'Israël, pour 19 % de ses exportations et emploie 6 % de la main-d'oeuvre industrielle du pays. Les industries chimiques et pharmaceutiques en Israël sont caractérisées par l'importance des investissements en biens d'équipement et en recherche et développement.

L'avancement du secteur biotechnologique est un exemple de l'innovation dont fait preuve l'industrie israélienne. Au cours des six dernières années, dix nouvelles compagnies israéliennes ont été établies dans le but précis de se lancer dans la recherche, le développement et la production dans le domaine biotechnologique.

Les secteurs suivants regroupent les industries chimiques et pharmaceutiques :

**Produits chimiques inorganiques.** Ce secteur utilise la potasse, le brome et le chlorure de magnésium extraits de l'eau salée de la mer Morte. Les gisements de phosphate exploités dans le désert du Négev sont exportés sous forme de matière première, de phosphates calcinés et défluorés, ou transformés pour la production locale d'engrais. Parmi les autres produits chimiques inorganiques, citons le nitrate de potassium, l'urée, le sulphate d'ammoniaque, le super phosphate granulé, les engrais liquides, le chlore, la soude caustique et l'acide phosphorique.

**Produits chimiques organiques.** La production est fondée sur l'excellence des installations de raffinage du pétrole en Israël et comprend l'éthylène, le polyéthylène, le noir de carbone, le CPV, le méthanol, l'ammoniaque et les carbures aromatiques.

**Produits chimiques pour la protection des cultures et pesticides.** Ce secteur s'est développé simultanément à l'expansion de l'agriculture de pointe. De nombreux composés actifs ont été découverts pour répondre aux conditions géographiques et climatiques différentes et pour être utilisés dans la protection des cultures et en tant que pesticides agricoles et domestiques.

**Autres produits chimiques.** Ce secteur comprend les détergents, les peintures, les bitumes, les colles, les savons, les cosmétiques et les produits chimiques utilisés dans les industries de la construction, de l'ameublement, des textiles, de l'alimentation et des métaux.

**Produits pharmaceutiques.** Les fabricants de ce secteur produisent quelque 2 000 produits médicamenteux très raffinés pour tous les domaines de la pharmacothérapie, ainsi que pour la médecine vétérinaire. Les entreprises israéliennes de produits pharmaceutiques fabriquent également des instruments jetables et des produits chimiques pour les laboratoires, les diagnostics et certaines applications biotechnologiques.

### **Les industries alimentaires**

Les activités de ce secteur couvrent toute la gamme de la transformation des aliments et du tabac, comptant pour 21 % de la valeur totale de la production industrielle israélienne, pour 8 % des exportations industrielles et employant 17 % de la main-d'oeuvre industrielle du pays.

Les produits alimentaires israéliens se trouvent sur les tablettes des plus grands magasins d'alimentation au monde, ce qui donne une indication de leur excellente qualité et de l'attrait de leur présentation. Ces aliments sont de nature très variée, par exemple, des fruits et des légumes, de la volaille, des viandes, des poissons, des vins et spiritueux, des bières, du café, du thé, des pâtes, du pain, du matso, des chocolats, des sucreries, des produits laitiers, des huiles comestibles, de la margarine et un grand éventail d'aliments congelés et préparés qui sont distribués sur le marché international.

## Banques et crédit

La Banque d'Israël est la banque centrale du pays. Elle a le monopole de l'émission de la monnaie et agit en tant qu'agent fiscal pour le gouvernement. En outre, la Banque d'Israël gère le taux de change et les réserves d'or, et contrôle les banques commerciales afin que les intérêts du public soient respectés.

Les banques commerciales d'Israël offrent du crédit aux sociétés clientes par le biais de lignes de crédit spécialisées fondées sur la garantie fournie par le client. Jusqu'à tout récemment, la majorité du crédit en Israël était offert sous la forme de prêts gouvernementaux (pour des secteurs d'exportation particuliers), soit comme fonds de roulement pour la fabrication ou la livraison de produits d'exportation, ou à moyen terme, comme crédits à l'expansion. Ces prêts étaient habituellement consentis à des taux d'intérêt subventionnés.

À l'heure actuelle, la plupart des taux d'intérêt sur les prêts à l'exportation ne sont plus subventionnés et s'échelonnent entre  $TIOL + 1\%$  et  $TIOL + 3\%$  (Taux interbancaire offert à Londres) selon le statut du client. Les crédits à l'expansion sont accordés à des taux d'intérêt presque identiques.

## Financement des investissements

Les obligations indexées émises par l'État ont dominé les marchés financiers en Israël. Les capitaux générés de cette manière sont acheminés vers des secteurs choisis de l'économie. La tendance principale en Israël aujourd'hui est de mettre fin à l'émission d'obligations indexées garanties par le gouvernement.

Les banques commerciales sont une autre source de capital, accordant des crédits directs (propres à un secteur



d'exportation donné) et des crédits ouverts à leurs clients industriels, privés et commerciaux.

La Bourse de Tel Aviv est la seule bourse de valeurs en Israël. Elle alimente en capitaux des sociétés cotées à la bourse et fournit un marché secondaire pour les obligations du gouvernement.

On peut y acheter et y vendre librement des actions. Le capital ainsi que les bénéfices peuvent être rapatriés.

---

### III. FAIRE DES AFFAIRES EN ISRAËL

---

#### Publicité et promotion

En Israël, comme dans la plupart des pays occidentaux, la publicité est utilisée à une grande échelle pour la promotion des produits. On peut insérer des annonces publicitaires dans tous les journaux quotidiens. Les quotidiens à plus grands tirages sont le *Jerusalem Post* (en anglais), le *Ha'aretz*, le *Ma'ariv* et le *Yediot Aharonot*. Des annonces apparaissent également dans divers journaux d'affaires publiés en hébreu, de même que dans quelques revues industrielles et économiques publiées en anglais.

Les panneaux-réclames ne sont pas utilisés à grande échelle, bien que des enseignes lumineuses soient utilisées par les grandes entreprises et que la publicité aux arrêts d'autobus soit devenue beaucoup plus courante ces dernières années.

Malgré le fait que des réclames soient diffusées à la radio, la publicité à la télévision est interdite, sauf pour les commanditaires d'un programme dont on peut nommer le nom et celui du produit. Cependant, la télévision par câble fait son entrée en Israël, ce qui ouvrira d'autres voies pour les entreprises désirant faire de la publicité.

Une autre méthode largement utilisée est celle des courts métrages publicitaires projetés dans la plupart des salles de cinéma d'Israël avant les longs métrages. En plus des annonces écrites et produites spécialement pour le marché israélien, de grandes sociétés étrangères utilisent parfois leurs réclames habituelles auxquelles on ajoute une voix en hébreu en postsynchronisation. Plusieurs grandes firmes multinationales ont connu énormément de succès avec des réclames entièrement constituées d'un thème musical et d'éléments visuels conçus pour promouvoir leur produit ou leur image de marque.

Un nombre croissant d'entreprises font maintenant usage de publicité pour la promotion de leurs gammes de produits et les techniques utilisées sont de plus en plus perfectionnées.

Un répertoire des meilleures agences de publicité est disponible sur demande à l'Ambassade du Canada à Tel Aviv.

## Représentation, commercialisation et distribution

Les principaux types de représentation à l'importation existant en Israël sont la maison d'importation, le représentant local attiré et la filiale ou la succursale. Certaines ventes sont également effectuées sans intermédiaire.

Les représentants locaux attirés constituent la forme la plus commune de représentation et ils ont habituellement une entente exclusive avec leurs fournisseurs. Certaines sociétés ont leurs propres grossistes et détaillants mais les grossistes indépendants sont habituellement distributeurs. La spécialisation par secteur est fréquente parmi les importateurs et leurs représentants, mais au sein même du secteur, la plupart des représentants se concentrent sur de grands groupes de produits comme les produits pharmaceutiques ou électroniques. En raison de la taille du pays et du bon réseau de communications, un seul représentant peut normalement couvrir l'ensemble du marché.

L'exportateur devrait, si possible, se rendre en personne sur place pour choisir un agent qui lui convient et qui pourra commercialiser ses produits et agir comme observateur privilégié du marché local.

On devrait apporter une attention toute spéciale afin de s'assurer que l'agence choisie jouit d'une bonne réputation et dispose de ressources financières suffisantes pour offrir une représentation adéquate et, au besoin, des services de réparation. En général, la meilleure représentation est offerte par l'agent spécialisé dans des produits semblables mais non concurrentiels et qui est déjà établi dans les marchés visés.

## Comment établir le premier contact

On recommande d'établir des contacts avant d'organiser le voyage en Israël. À cet égard, l'exportateur peut communiquer avec les différentes chambres de commerce israéliennes ou écrire directement aux entreprises intéressées.

Bon nombre d'exportateurs choisissent d'utiliser les services commerciaux de l'Ambassade du Canada située à Tel Aviv. La première communication peut se faire par lettre ou plus souvent par télécopieur. Le délégué commercial sera mieux en mesure d'apporter son aide si l'exportateur présente une documentation complète sur les objectifs précis de son voyage (c'est-à-dire, premier voyage pour choisir un représentant local ou second voyage pour donner suite à

ces démarches). Le délégué commercial proposera ensuite des intermédiaires et demandera à l'exportateur de faire parvenir à l'acheteur éventuel des renseignements préliminaires sur son produit, car la plupart des Israéliens préfèrent connaître d'avance la nature exacte et la fiche technique du produit.

Le délégué commercial conviendra ensuite avec l'acheteur du moment des rencontres afin que dès son arrivée, l'exportateur ait un calendrier complet de visites minimisant ainsi le temps perdu à « chercher la bonne personne ».

## **Investissement étranger et entreprises en coparticipation**

De nombreux facteurs concourent à faire d'Israël un pays convoité par les investisseurs étrangers, surtout dans les industries qui utilisent une technologie de pointe et qui exportent la majorité de leur production. Une main-d'oeuvre spécialisée relativement peu rémunérée, une infrastructure moderne, des installations perfectionnées pour la recherche et le développement, un accès en franchise douanière ou préférentiel aux marchés importants du monde, des ententes avec le Canada relativement à la double imposition, un contrôle assez souple des monnaies étrangères, et une société occidentalisation sont autant de conditions favorables à l'investissement.

L'investissement en Israël est généralement financé par le capital de l'investisseur provenant de sources variées comme l'achat d'actions et le financement bancaire. Le gouvernement d'Israël et l'Association des manufacturiers encouragent l'investissement étranger et, sauf pour certains investissements dans des organismes réglementés (comme les banques ou les compagnies d'assurances) qui exigent une approbation préalable, il existe généralement peu de restrictions.

En général, il n'y a aucune limite à la propriété étrangère dans une entité israélienne, sauf dans l'industrie militaire.

## **Incitations à l'investissement**

Le gouvernement israélien accorde des prêts, des subventions, des abattements et d'autres mesures pour encourager les industries orientées vers l'exportation ou le remplacement d'importations, particulièrement les entreprises créatrices d'emplois dans des régions de développement.

Voici quelques-uns de ces avantages :

- réduction des taux d'imposition jusqu'à aussi peu que 10 % pendant une période de 10 ans;
- subventions jusqu'à 38 % de la valeur de l'actif fixe; ou,
- en remplacement des subventions, exemption complète d'impôt pendant 10 ans.

Ces avantages sont offerts aux investisseurs une fois que le Centre israélien d'investissement a accordé à l'entreprise le statut d'« entreprise approuvée ».

Les entreprises admissibles au statut d'« entreprise approuvée » doivent être la propriété de :

- une société israélienne;
- une société étrangère enregistrée en Israël;
- une société étrangère en commandite simple qui a été enregistrée à ce titre en Israël; ou,
- une société en nom collectif combinant tous ces éléments.

Le capital versé comme investissement dans l'entreprise approuvée devrait atteindre au moins 30 % du coût de l'actif fixe tel que déclaré dans le programme d'investissement de l'entreprise.

Le capital des investissements étrangers approuvés et les bénéfices en découlant peuvent être librement retournés à l'étranger.

## **Subvention à la recherche et au développement**

Une aide financière substantielle est accordée pour la recherche et le développement. Jusqu'à 50 % des coûts des projets peuvent être financés par l'État sur la recommandation du chercheur principal, et pour les sociétés naissantes et les sociétés déjà en exploitation dans des régions de développement, le soutien est encore plus important. Une aide financière est également accordée pour le financement de la première production et les coûts de commercialisation qui sont l'aboutissement de la réussite d'un programme de recherche industrielle.

Un protocole d'entente a été signé en septembre 1986 entre le Conseil national de recherches du Canada et le Bureau du chercheur principal du ministère de l'Industrie et

du Commerce d'Israël. Il encourage la collaboration entre les petites et moyennes entreprises israéliennes et canadiennes afin de promouvoir et d'appuyer la recherche et le développement dans l'industrie.

## Cotations des prix

Les prix sont habituellement donnés en dollars US FOB ou CIF, mais d'autres monnaies convertibles sont également acceptables.

## Modalités de paiement

Les modalités de paiement les plus fréquentes pour les marchandises provenant du Canada sont la lettre de crédit confirmée de 60 à 90 jours, ou des paiements en espèces contre remises documentaires.

Cependant, la plupart des autres modalités de paiement habituelles sont utilisées et acceptées en Israël.

---

## **IV. RÈGLEMENTS DOUANIERS ET AUTRES RÈGLEMENTS**

---

### **Appels d'offres**

La réglementation du gouvernement israélien exige que tous les achats publics dépassant un certain montant soient rendus publics par appels d'offres. Les municipalités possèdent leur propre réglementation à cet égard.

### **Marchés publics**

Les contrats gouvernementaux sont adjugés de préférence aux soumissionnaires offrant les prix les plus bas et dont le produit comporte le contenu local le plus important. On peut exiger des fournisseurs étrangers qu'ils offrent une réciprocité aux achats d'un montant égal à 25 % de toutes les transactions dépassant 250 000 \$. Cette entente de réciprocité est calculée après déduction des fournitures locales comprises dans le contrat. La Régie de coopération industrielle, organisme responsable de la supervision de cette entente, a indiqué sa préférence pour l'achat compensé de biens manufacturés, notamment les produits des industries métallurgiques et électroniques.

### **Brevets et marques de commerce**

Israël a adhéré à la Convention internationale pour la protection de la propriété industrielle. Les brevets sont valides pendant 20 ans à la condition qu'ils soient utilisés dans les limites d'une période déterminée. Les marques de commerce sont valides pendant sept ans et sont renouvelables.

Ces lois étant sujettes à modifications, il est conseillé de se renseigner sur la réglementation en vigueur.

### **Droits de douane et taxes**

Israël est signataire de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et dans le cadre de cet accord, a signé d'autres ententes dont les plus importantes sont l'Accord de libre-échange avec les États-Unis et un traité avec la Communauté économique européenne.

En vertu de l'entente avec la Communauté européenne (CE), les produits industriels, les matières premières, sauf les produits agricoles, et les produits semi-finis sont importés en franchise douanière en Israël. Israël a éliminé tous les droits de douane sur les importations industrielles de la CE à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1989.

L'Accord de libre-échange avec les États-Unis vise à supprimer tous les droits de douane sur les importations d'Israël. Actuellement, seulement 13 % des importations israéliennes provenant des États-Unis sont soumises au tarif. On prévoit que d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 1995, tous les droits de douane encore en vigueur seront éliminés.

Le Canada n'a aucune entente commerciale préférentielle avec Israël en dehors du GATT, bien qu'il ait accordé des privilèges à Israël en vertu du Système général de préférences pour ses produits industriels. Bon nombre des produits semi-finis sont importés du Canada en franchise douanière, mais la plupart des produits manufacturés sont soumis à une panoplie de droits de douane et de taxes.

Les droits de douane sont habituellement imposés ad valorem mais d'autres méthodes d'imposition comme celle fondée sur des unités telles que le poids sont également en usage.

La classification des marchandises d'exportation et d'importation se fonde sur le système harmonisé de désignation et de codification des marchandises.

De plus, Israël impose un prélèvement de 2 % ou la taxe « Paix de la Galilée » sur toutes les importations. Une taxe d'achat est imposée sur les produits importés ou fabriqués localement, avec un droit de douane supplémentaire appliqué aux importations, le « TAMA » ou la « hausse du taux d'importation ». Le « TAMA » est un mécanisme propre à Israël, utilisé pour décourager les importations et encourager leur substitution.

## Documents et étiquetage

Les règlements quant aux documents exigés obéissent à l'usage international et sont précisés par les fonctionnaires de la Régie des douanes et de l'accise. Les documents peuvent être rédigés en français, en anglais ou en hébreu. On exige l'original des factures commerciales et deux exemplaires. Les factures doivent mentionner le pays d'origine, l'endroit et la date de facturation, le nom et l'adresse



de l'acheteur et du vendeur, la description des marchandises, la quantité, le nombre de colis, le poids de chacun d'eux, le poids total, le prix des marchandises et les modalités d'approvisionnement, de livraison et de paiement. Un certificat de la Chambre de commerce ou une légalisation par l'Ambassade d'Israël ne sont pas nécessaires.

Le certificat d'origine n'est habituellement pas exigé sauf pour la plupart des fruits, des plantes et des graines. Si l'importateur le demande, une lettre de crédit avec au moins trois exemplaires est nécessaire et doit être notariée par une chambre de commerce reconnue.

Des listes de colis ne sont pas nécessaires si les marchandises expédiées sont comprises dans un seul emballage ou si la facture détaille le contenu de chaque emballage. Des listes de colis séparées sont requises pour chaque palette ou conteneur lorsque le chargement est palettisé ou conteneurisé.

Si un permis d'importation est requis, une facture pro-forma peut être exigée par l'importateur. On devra alors fournir environ sept exemplaires.

Deux copies du connaissement doivent être préparées; elles doivent mentionner les noms de l'expéditeur et du consignataire, le port de débarquement, le poids brut, la quantité, les marques et la description des articles.

Des règlements particuliers pour l'étiquetage existent pour certains produits comme les aliments et les drogues. Généralement, les inscriptions sur les marchandises doivent être en hébreu et indiquer le nom du produit, le pays d'origine, le nom et l'adresse du producteur et de l'importateur et la description des ingrédients.

## **Contrôle des importations et des changes**

Grâce aux modifications du Bon d'importation libéré, la grande majorité des produits peuvent être importés sans licence spéciale. Les licences d'importation sont encore nécessaires pour une centaine d'articles, dont les véhicules à moteur, le tabac et quelques produits alimentaires.

Les Israéliens peuvent presque librement acheter des devises étrangères à des fins commerciales sérieuses et posséder des comptes en devises étrangères dans des banques israéliennes pourvu que les placements soient maintenus pour au moins une année. Les Israéliens ont le droit de détenir jusqu'à 2 000 \$ ou l'équivalent en chèques de

voyage, en mandats postaux ou en argent comptant. Les étrangers peuvent ouvrir des comptes librement transférables pour des montants illimités dans des banques commerciales d'Israël. Les nouveaux immigrants ont les mêmes privilèges jusqu'à trois ans après leur arrivée en Israël.

Lorsqu'un étranger investit en Israël, il devrait remplir certaines formalités qui lui permettront de rapatrier ses capitaux et de les placer dans un compte convertible. On recommande de toujours consulter une personne compétente sur la manière d'investir, la nature des approbations qu'il faut obtenir et les dossiers qu'il faut conserver. La plupart des transactions doivent être effectuées par un intermédiaire autorisé, c'est-à-dire une institution bancaire qui aurait obtenu un permis d'« agent autorisé ». L'agent autorisé doit suivre la procédure qui lui est transmise par le contrôleur des changes.

Les produits et certains services exportés d'Israël sont exempts de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Les exportateurs peuvent réclamer tous les paiements de taxe (remise de taxe) sur les dépenses faites pour la production du matériel et des services utilisés pour leurs exportations.

Limited, la Oil Refineries Ltd., la El-Al Airlines et la Israel Electric Corporation), ce qui se traduit par de nouvelles possibilités pour l'investisseur étranger qui désire investir dans les grandes entreprises israéliennes.

## Immigration

Le plus grand défi économique qu'Israël aura à relever durant les années 1990 sera d'absorber la nouvelle vague d'immigrants d'Union soviétique. Certaines estimations prévoient jusqu'à un million d'immigrants au cours des cinq prochaines années. Ce qui aura des conséquences sérieuses sur les plans économique et commercial. De nouveaux débouchés se présenteront d'abord dans le secteur de la construction et dans l'expansion de l'infrastructure israélienne. On prévoit qu'une grande partie des subventions et de la technologie nécessaires à une expansion aussi rapide proviendra de sources étrangères. Puisque plusieurs des immigrants seront des scientifiques et des techniciens d'expérience, Israël sera à la recherche d'investisseurs pour mettre sur pied des industries de pointe qui utiliseront leur savoir-faire.

---

## VI. VOTRE VOYAGE D'AFFAIRES EN ISRAËL

---

### Planifier votre voyage

Les exportateurs canadiens qui désirent se rendre en Israël n'ont pas besoin de se procurer un visa. Cependant, dans le cas des voyages d'affaires de plus de trois mois, il faut un visa de résidence temporaire qu'on peut obtenir en s'adressant au ministère de l'Intérieur d'Israël.

Il est fortement recommandé de prendre ses rendez-vous d'affaires (demander l'aide de l'Ambassade du Canada à Tel Aviv à cette fin) et de réserver l'hôtel à l'avance. De nombreuses lignes aériennes internationales ont des vols à destination d'Israël. Les avions de la compagnie El Al partent de Montréal et de Toronto et des vols partent chaque jour d'autres grandes villes du monde comme New-York, Londres, Paris, Rome, Francfort, Athènes et Zurich.

### Le meilleur moment pour se rendre en Israël

Les voyages d'affaires en Israël ne devraient pas être planifiés pendant les jours saints du Rosh Hashanah et du Yom Kippur. La pâque, habituellement en avril, est un congé de sept jours pendant lesquels la plupart des établissements d'affaires n'ouvrent que la demi-journée. Il est conseillé de vérifier les dates des autres congés avant d'organiser son voyage en Israël.

### Déplacements en Israël

La compagnie Arika Inland Airways est la ligne aérienne intérieure et elle offre des vols vers les trois principales villes (Tel Aviv, Jérusalem et Haïfa) et vers des destinations au nord jusqu'à Rosh Pinna et au sud, jusqu'à Élat. Pour de plus amples renseignements sur ces vols, consulter un agent de voyages.

Les trains de passagers circulent entre les centres des villes de Tel Aviv, de Haïfa et de Jérusalem. Toutes les villes d'importance et la plupart des agglomérations plus petites sont reliées par autobus. Les départs sont très fréquents sur les circuits interurbains principaux. Sauf pour les

---

## V. DÉBOUCHÉS POUR LES EXPORTATEURS CANADIENS

---

Malgré sa petite superficie et sa faible population, Israël est un marché intéressant pour les exportateurs (les importations israéliennes ont atteint 13 milliards de dollars américains en 1988), puisque les importations par habitant sont assez élevées et continuent d'augmenter. Les biens de consommation comptent pour 10,4 %, les biens de production pour 72,7 % et les biens d'équipement pour 16,6 % des importations brutes.

Le développement d'Israël entraîne un besoin plus grand de biens de production et de biens d'équipement pour ses industries et son infrastructure économique.

Parmi les principales exportations du Canada vers Israël citons, le soufre, l'aluminium, la pâte à papier chimique, les minerais cuivreux, le zinc et les pièces de turboréacteurs ou de turbopropulseurs.

La gamme de produits habituellement exportés vers Israël est assez diversifiée et permet d'exploiter des créneaux comme ceux des cosmétiques, des matériaux de construction, de la biotechnologie ainsi que ceux des produits et des techniques liés à l'environnement.

### **Environnement**

Israël ne s'est éveillé que récemment aux problèmes environnementaux. Le ministère de l'Environnement est né à la fin du mois décembre 1988 et il a pour mission d'élaborer les politiques sur l'environnement, ainsi que de coordonner et de surveiller les activités dans ce domaine. Grâce à ces nouvelles priorités, des débouchés se sont présentés pour des produits, des services et des techniques fournissant des solutions concrètes aux problèmes environnementaux auxquels Israël doit faire face.

### **Privatisation**

Un programme gouvernemental a été mis en oeuvre dans le but de privatiser un bon nombre des plus grandes entreprises publiques d'Israël (c'est-à-dire, la Israel Chemicals

villes de Haïfa et de Jérusalem Est, les autobus et les trains publics cessent de circuler du vendredi soir au samedi en fin d'après-midi, pour observer le sabbah.

Les services de taxi (*sherut*) entre les principales villes et à l'intérieur de celles-ci transportent habituellement sept passagers. Un certain nombre d'entreprises *sherut* acceptent des réservations à l'avance pour des courses interurbaines.

Des taxis avec compteur sont disponibles dans la plupart des régions. Les tarifs sont fixés par le gouvernement et sont indiqués sur une liste des tarifs affichée dans chaque taxi. Quant aux courses plus longues, il est recommandé de discuter du prix avant d'entreprendre le voyage. Le chauffeur est tenu par la loi de servir toute personne qui consent à payer le tarif demandé. Les postes de taxis sont reconnaissables à un carré bleu.

Les locations de voitures s'effectuent sur une base quotidienne, plus un certain kilométrage. Les permis de conduire internationaux et canadiens sont valides en Israël. En vertu de la loi, le port de la ceinture de sécurité est obligatoire.

## Hôtels

On recommande de faire ses réservations d'hôtel avant de partir pour Israël. La qualité de l'hébergement dans les meilleurs hôtels est comparable à celle d'autres pays. Les prix comprennent habituellement le petit déjeuner. Voici les hôtels cinq étoiles (la classe de luxe) recommandés :

### Tel Aviv

Ramada Continental	Rue Hayarkon
Sheraton	Rue Hayarkon
Carlton Penta	Rue Hayarkon
Hilton	Rue Hayarkon
Plaza	Rue Hayarkon
Diplomat	Rue Hayarkon
Astoria	Rue Y. Kaufman
Dan	Rue Hayarkon

## Jérusalem

St. George International  
King Solomon Sheraton  
Mt. Scopus  
King David  
Intercontinental  
Jerusalem Plaza  
Hilton  
Laromme  
Hyatt

Rue Salah Eddin  
22, rue King David  
Rue Sheikh Jarrah  
Rue David Hamelech  
Rue Mont des Oliviers  
Rue King George  
Rue Givat Ram  
Parc Liberty Bell  
32, rue Lehi

## Haïfa

Dan Carmel

## Restaurants

Tous les meilleurs hôtels ont de bonnes salles à manger et de bons restaurants. Tel Aviv et Jérusalem offrent toutes les deux une grande variété de bons restaurants de cuisine internationale. Des brochures d'information sur les établissements de restauration sont offertes gratuitement dans tous les hôtels.

## Pourboire

Les cafés, les restaurants et les hôtels sont tenus, en vertu de la loi, d'ajouter sur les factures 15 % pour le service. Lorsqu'il s'agit d'un repas coûteux dans un grand restaurant, un surplus de 10 % est normal. Un pourboire de 10 % convient aussi pour la femme de chambre, le coiffeur et le barbier, alors que pour les chauffeurs de taxi, le pourboire est facultatif.

## Tenue vestimentaire

L'étiquette sur le plan vestimentaire est très souple en Israël. Pendant la chaleur estivale, la plupart des Israéliens ne portent ni complet, ni cravate, et les femmes se vêtent habituellement de coton. Cependant, il est de mise chez les visiteurs d'affaires étrangers, spécialement d'Europe et d'Amérique du Nord, de porter le complet lors des rencontres avec les acheteurs éventuels. Il est recommandé d'avoir un imperméable ou un parapluie pendant la saison hivernale qui s'étend du mois de décembre au mois de mars.

## Santé

Avant d'effectuer le voyage en Israël, les enfants devraient avoir reçu tous les vaccins propres à leur âge, comme le vaccin antirougeoleux, antiourlien et antirubéoleux, le vaccin antidiphthérien, anticoquelucheux et antitétanique et le vaccin antipoliomyélitique. De plus, l'immunisation contre la fièvre typhoïde est recommandée pour les enfants et les adultes de même qu'un rappel de gammaglobuline.

## Remarque importante — remboursement de la TVA

On remboursera complètement aux voyageurs étrangers qui achètent des biens avec une monnaie étrangère le montant de la taxe sur la valeur ajoutée qu'ils auront payé (16 % en janvier 1989). Les remboursements sont limités aux biens achetés à des « boutiques certifiées pour les touristes », et ne s'appliquent pas aux accessoires électriques, aux produits du tabac et au matériel photographique. Les factures d'hôtel payées en devises étrangères sont également exemptes de la TVA. On pourra obtenir son remboursement à l'aéroport sur présentation des biens achetés et des factures au moment du départ.



---

## VII. AIDE FÉDÉRALE À L'EXPORTATION

---

### Services de consultation sur les marchés

Afin d'aider les gens d'affaires canadiens, le gouvernement fédéral a des délégués commerciaux dans 67 pays. Ces représentants offrent leur concours aux exportateurs canadiens et aident les acheteurs étrangers à trouver les fournisseurs canadiens qui peuvent répondre à leurs besoins. Le délégué commercial n'est pas uniquement un agent de liaison entre l'acheteur et le vendeur. Il a aussi pour rôle de conseiller les exportateurs canadiens à toutes les étapes de la commercialisation, c'est-à-dire de les informer sur la situation économique et politique du pays, d'établir des possibilités d'exportation, d'évaluer la concurrence exercée sur les marchés, de les présenter aux gens d'affaires et aux fonctionnaires étrangers, de sélectionner et de recommander des agents ou, encore, de fournir des conseils sur les modalités de paiement et une aide pour résoudre les problèmes concernant les droits de douane et l'accès au marché. En outre, les délégués commerciaux s'emploient activement à trouver des débouchés, ainsi qu'à encourager et à organiser les activités de promotion.

Les directions de l'expansion du commerce d'Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada à Ottawa sont une autre source précieuse de renseignements. Chacune s'occupe des marchés existants dans une région géographique particulière et constitue le principal lien entre le gouvernement fédéral et les délégués commerciaux à l'étranger. Dans le cas d'Israël, les délégués commerciaux en poste à Tel Aviv sont constamment en rapport avec les agents de la Direction de l'expansion du commerce au Moyen-Orient, à Ottawa. (Voir l'adresse au début de la présente brochure.)

Ce bureau peut vous fournir :

- des aperçus économiques sur chaque pays et des renseignements sur l'état des marchés de produits donnés;
- des renseignements sur les marchés pour les projets;

- des renseignements sur l'accès aux marchés, notamment sur les tarifs douaniers, les règlements, les licences, les obstacles non tarifaires, les normes relatives aux produits, les documents exigés, etc.;
- des publications, dont la présente brochure, et des dossiers sur de plus petits marchés du pays; et
- des renseignements sur les marchés pour les projets à financement multilatéral, par exemple, la Banque mondiale.

Les directions de l'expansion du commerce sont également chargées d'aider et de conseiller les exportateurs en ce qui concerne la commercialisation de leurs produits et de leurs services. Elles peuvent informer les gens d'affaires sur les services d'exportation offerts par le gouvernement canadien, ainsi que sur les possibilités d'exportation, tant pour les produits que les projets.

L'exportateur qui a besoin d'aide pour trouver des marchés au Moyen-Orient pour ses produits et services n'a qu'à communiquer avec le Centre du commerce international situé dans le bureau régional d'Industrie, Sciences et Technologie Canada le plus près ou avec la Direction de l'expansion du commerce au Moyen-Orient d'Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. Les Centres du commerce international, situés dans chaque province, aident les exportateurs à planifier le marché et peuvent prendre des dispositions pour que l'exportateur obtienne de l'aide de la Direction de l'expansion du commerce, à Ottawa, et des délégués commerciaux à l'étranger.

## Société pour l'expansion des exportations

La Société pour l'expansion des exportations (SEE) est une société de la Couronne dont le but est de faciliter l'expansion des exportations canadiennes. La SEE offre d'assurer, de garantir et de financer des exportations, auxquels services s'ajoutent des conseils financiers et la mise au point de programmes de services financiers, en vue d'aider les entreprises canadiennes de produits et de services à bien soutenir la concurrence à l'étranger. La SEE offre les services suivants :

### a) Assurances à l'exportation et garanties connexes

- assurance globale multirisque
- assurance globale — risques politiques
- assurance sélective — risques politiques

- assurance — opérations individuelles
- garanties — opérations individuelles
- assurance préalable au versement du prêt
- assurance — investissement à l'étranger
- assurance — caution de bonne fin
- garanties — caution de bonne fin
- assurance — consortium
- assurance — cautionnement
- assurance — caution de soumission
- assurance — sous-traitance précise
- assurance pour le matériel — risques politiques
- garanties — cautionnement de soumission
- garanties à moyen terme pour produits agricoles

## **b) Financement des exportations et garanties connexes**

- prêts
- imputation sur lignes de crédit
- achat de billets à ordre
- protocole
- garanties sur prêts
- crédit spécial

La SEE a son siège social à Ottawa et des bureaux régionaux à Montréal, Toronto, London, Calgary, Winnipeg, Vancouver et Halifax. Les demandes d'ordre général portant sur les services peuvent être transmises par l'intermédiaire des bureaux régionaux. Toutefois, les demandes se rapportant au financement des exportations doivent être adressées au Groupe de financement des exportations de la SEE, à Ottawa. Les adresses de tous les bureaux de la SEE figurent à la section « Adresses utiles » à la fin de ce guide.

Dans le but de faciliter la vente des produits et des services canadiens en Israël, la SEE a signé trois lignes de crédit, chacune de 10 millions de dollars, avec trois banques israéliennes. En outre, la SEE est prête à considérer l'ouverture de lignes directes de crédit avec des sociétés israéliennes comme la Société israélienne d'électricité et la Société israélienne de produits chimiques.

## Programme de développement des marchés d'exportation (PDME)

Le principal objectif du PDME est d'accroître le volume des ventes de produits et de services canadiens à l'étranger. Le programme permet de réaliser cet objectif par le partage du coût des activités que les sociétés ne pourraient pas ou ne voudraient pas normalement supporter seules, afin de réduire les risques liés à la pénétration d'un marché étranger. Le PDME incite les sociétés canadiennes qui n'ont pas exporté auparavant à le faire. Ce programme encourage également les exportateurs canadiens actuels à accéder à des marchés situés dans de nouvelles régions géographiques et à exporter de nouveaux produits.

Le Programme offre aux entreprises canadiennes une aide financière pour organiser divers types d'activités de promotion commerciale et pour y participer. Toutes les activités doivent être orientées vers le commerce, c'est-à-dire qu'elles doivent être axées sur la réalisation de ventes d'exportation. Ces activités sont réparties en deux catégories, celles qui sont de l'initiative des industries et celles qui sont planifiées par le gouvernement.

**Activités planifiées par le gouvernement.** Les activités planifiées par le gouvernement et régies par le PDME sont organisées par Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada jusqu'à 18 mois à l'avance. Elles sont choisies après d'importantes consultations avec les délégués commerciaux canadiens à l'étranger, et des représentants de l'industrie, des autres ministères et des provinces. Les entreprises sont invitées à participer à ces activités. Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada s'efforce de donner aux participants éventuels le plus de temps possible pour se préparer. Il existe deux types d'activités planifiées par le gouvernement : les missions commerciales et les foires commerciales.

**Missions commerciales planifiées par le gouvernement.** Le but des missions commerciales est de promouvoir la vente de produits et de services canadiens à l'étranger et de rassembler des informations sur le marché pour les secteurs industriels du Canada. L'aide offerte par le PDME s'étend aux missions commerciales à l'étranger ainsi qu'aux voyages effectués au Canada par des gens d'affaires et des représentants de gouvernements étrangers, ou dans d'autres endroits approuvés.

L'apport du PDME aux missions commerciales porte sur la gestion et l'administration de l'activité, l'accueil officiel et le remboursement de la totalité du coût de transport aérien en classe économique et du transport terrestre local à l'étranger. En plus, les participants aux missions au Canada reçoivent une allocation quotidienne de séjour (hôtel, repas et faux frais, en vertu des règlements du Conseil du Trésor) et sont remboursés de la totalité du coût de transport aérien en classe économique pour les déplacements au pays. Les voyages par avion en première classe peuvent être approuvés s'ils sont jugés appropriés et nécessaires. Les participants doivent supporter tous les coûts non mentionnés ci-dessus. Il se peut également qu'il soient tenus de payer des frais de participation pour aider à couvrir les dépenses.

### **Foires commerciales planifiées par le gouvernement.**

La participation planifiée par le gouvernement à des foires commerciales tenues à l'étranger se limite habituellement à un secteur industriel ou à un type de produit précis. La décision de participer à une foire commerciale est fondée sur les résultats antérieurs de la foire, sur l'aptitude des fabricants canadiens de produits donnés à soutenir la concurrence internationale, sur l'importance de la demande potentielle pour les produits sur le marché où se tient la foire, sur le rapport coût-bénéfices anticipé par dollar investi et sur l'importance accordée aux marchés cibles de la foire et aux produits qui y sont présentés. La participation à des foires commerciales peut prendre la forme d'un stand national à une foire commerciale organisée, de présentations en solo organisées par Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada, de kiosques de renseignements, de promotion en magasin ou d'exposition de catalogues. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 1986, une société peut obtenir de l'aide financière du PDME pour prendre part à la même activité à trois occasions différentes.

**Activités à l'initiative des industries.** Pour ces activités, la contribution du gouvernement continuera d'être remboursable si des ventes s'ensuivent (quatre demandes par société par an). L'aide est accordée aux fins suivantes :

**Foires commerciales.** La participation indépendante à une foire commerciale à l'étranger où est prévu un stand national n'est autorisée que si la société n'a pas été invitée à participer à ce stand national ou si ce dernier était complet au moment de la demande.

**Voyages.** Les déplacements dont le but est de rencontrer des agents, des distributeurs et des clients éventuels en vue de trouver des marchés, d'assister à des symposiums ou à des conférences (où il existe un potentiel de vente considérable des produits) dans un pays étranger et de parer la visite d'acheteurs étrangers au Canada ou dans un autre endroit approuvé (installation, foire commerciale, etc.), et enfin, de stimuler la vente de produits canadiens.

**Appels d'offres liés à des projets.** Le soutien du PDME en ce qui concerne les appels d'offres ou la préparation de propositions préalable à la négociation d'un contrat a pour but d'aider les entreprises canadiennes à faire des offres pour des projets particuliers à l'extérieur du Canada qui font l'objet d'une concurrence internationale et sont soumis à une procédure officielle de soumission. L'aide porte sur l'approvisionnement en produits et services canadiens pour d'importants projets d'investissement, notamment les services d'experts-conseils, le génie, la construction et le matériel. Le projet doit susciter une concurrence internationale (sauf dans les marchés dirigés par l'État). Le projet doit aussi être d'une envergure beaucoup plus grande et présenter plus de risques que celui qu'entreprendrait le demandeur sans l'aide du PDME, et la probabilité de réussite doit être raisonnable. Aucune aide ne sera accordée si d'autres entreprises canadiennes sont dans la course.

**Bureaux de vente à l'étranger.** L'aide accordée à cette fin vise à permettre aux entreprises exportatrices actuelles de mieux exploiter leur marché grâce à un effort de commercialisation soutenu. L'établissement d'un bureau de vente permanent à l'étranger doit s'inscrire dans le programme global de commercialisation de la société et témoigner d'un engagement à long terme envers le marché visé. Les maisons commerciales doivent montrer qu'elles s'engagent à long terme à exporter des produits canadiens précis. La société doit avoir déjà réalisé des ventes sur le marché cible, par d'autres moyens que les bureaux de vente.

**Activités spéciales.** L'aide pour les activités spéciales est destinée aux organisations, offices de commercialisation et organismes sans but lucratif et ne réalisant pas de ventes dans les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche. Les activités de ces organismes doivent profiter aux membres et comprennent la participation à des foires commerciales, les visites, les essais techniques, les démonstrations de produits, les séminaires et la formation, ainsi que la promotion de produits.

**Entente de commercialisation.** Cette entente ne constitue pas une nouvelle activité du PDME, mais un mode d'assistance aux activités entreprises par les industries dans le cadre de ce programme, sur une période d'un à deux ans. Les ententes de commercialisation conviennent mieux aux exportateurs expérimentés dont l'entreprise est de taille moyenne et qui répondent également aux critères d'admissibilité des demandeurs. Seules les activités déjà décrites qui sont de l'initiative des industries et qui s'insèrent dans le PDME peuvent faire l'objet d'un partage des coûts en vertu de l'entente de commercialisation.

InfoExport, la Direction de l'expansion du commerce au Moyen-Orient ou les Centres du commerce international du bureau régional d'Industrie, Sciences et Technologie Canada peuvent donner de plus amples informations sur le Programme de développement des marchés d'exportation.

## Publicité

*CanadExport*, un bulletin bimensuel, contient des articles et des comptes rendus sur les possibilités d'exportation et sur les services gouvernementaux à l'industrie, ainsi que des études sur les conditions d'accès aux marchés internationaux, la croissance industrielle et l'efficacité de la collaboration entre le gouvernement et l'industrie.

On y présente également les foires et les missions organisées dans le monde par Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada dans le cadre de ses programmes de foires et de missions. De même, à tous les deux numéros, on dresse une liste des projets importants financés multilatéralement et exécutés à l'étranger qui offrent d'excellents débouchés pour les produits et services canadiens. Les fabricants canadiens peuvent se procurer ce bulletin sans frais, en français ou en anglais. Il suffit d'écrire ou de téléphoner à :

*CanadExport*

Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada

Édifice Lester B. Pearson

125, promenade Sussex

Ottawa (Ontario)

K1A 0G2

Téléphone : (sans frais) 1-800-267-8376

Télex : 053-3745/3746/3747

Télécopieur : (613) 952-3904

## Coopération industrielle avec les pays en développement

Ce programme de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) prévoit une aide financière pour les entreprises canadiennes qui tentent d'établir des liens commerciaux à long terme avec d'autres entreprises dans des pays en développement, grâce à des mécanismes comme les entreprises en coparticipation, les investissements directs, les contrats de gestion, les accords de licences et l'aide technique. L'aide financière est accordée pour les études qui fournissent des analyses préliminaires des entreprises possibles. Les études de viabilité qui s'ensuivent et qui permettent de faire des analyses économiques, commerciales et juridiques précises des projets éventuels sont admissibles à des montants d'aide supérieurs.

Le Mécanisme canadien de préparation de projets (MCP) est davantage orienté vers les conseillers dans le but d'amener les sociétés canadiennes sur le terrain des projets qui seront financés par des institutions de développement multilatérales. Les études de faisabilité préalables à la réalisation de projets d'investissement sont admissibles au soutien financier en vertu du MCP.

Il existe également un Mécanisme canadien de transfert de la technologie (MCTT) qui permet aux entreprises canadiennes de mettre à l'essai et d'adapter leur technologie dans les pays en développement, afin d'établir une coopération à long terme avec les entreprises de ces pays.

Pour de plus amples renseignements, écrire à l'adresse suivante :

Direction de la coopération industrielle  
Agence canadienne de développement international (ACDI)  
200, promenade du Portage  
Hull (Québec)  
K1A 0G4  
Téléphone : (819) 997-7901/997-5456  
Télex : 053-4140 CIDA/SEL  
Télécopieur : (819) 953-5024



---

## VIII. ADRESSES UTILES

---

### Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada

Direction de l'expansion du commerce au Moyen-Orient  
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada

Édifice Lester B. Pearson

125, promenade Sussex

Ottawa (Ontario)

K1A 0G2

Téléphone : (613) 993-7040

Télex : 053-3745/6/7

Réponse : EXTERNAL F OTT

Télécopieur : (613) 952-3904

Ligne directe Info Export

(service sans frais)

1-800-267-8376

Télex : 053-3745 (BTCE)

Réponse : EXTERNAL F OTT

### Ambassade du Canada en Israël

Ambassade du Canada

220, rue Hayarkon

Adresse postale :

C.P. 6410

Tel Aviv 61063

Israël

Câble: CANADIAN TEL AVIV

Téléphone : (011-972-3) 228122

Télex : (Code de destination 606) 341293 (CANAD IL)

Télécopieur : (011-972-3) 223001

### Ambassade d'Israël au Canada

50, rue O'Connor

Bureau 1005

Ottawa (Ontario)

K1R 7T3

Téléphone : (613) 237-6450

Télex : 053-4858

Télécopieur : (613) 237-8865

## **Délégation commerciale d'Israël**

Mission économique d'Israël au Canada  
180 Bloor Street West  
Suite 700  
Toronto (Ontario)  
M5S 2V6  
Téléphone : (416) 961-1242/4  
Télex : 06-217520  
Télécopieur : (416) 961-3962

## **Consulat d'Israël**

Mission économique d'Israël au Canada  
1155, boul. René Lévesque ouest  
Bureau 2620  
Montréal (Québec)  
H3B 4S5  
Téléphone : (514) 393-9282  
Télex : 055-60982 ISRCON MTL  
Télécopieur : (514) 393-8795

## **Chambre de commerce et de l'industrie Canada-Israël**

48 St. Clair Avenue West  
Suite 110  
Toronto (Ontario)  
M4V 2Z2  
Téléphone : (416) 961-7302  
Télécopieur : (416) 961-0696

## **Régie du gouvernement d'Israël pour l'investissement**

La Régie du gouvernement d'Israël pour l'investissement offre des renseignements et de l'aide aux investisseurs éventuels de l'étranger en examinant les débouchés possibles, et en préparant et en soumettant leurs demandes à l'approbation du Centre d'investissement. Une agence statutaire est responsable de la mise en oeuvre de la *Loi pour l'encouragement des investissements de capitaux*.

Régie du gouvernement d'Israël pour l'investissement  
Siège social au Canada  
180 Bloor Street West  
Suite 700  
Toronto (Ontario)  
M5S 2V6  
Téléphone : (416) 961-1242  
Télécopieur : (416) 961-3962

Régie du gouvernement d'Israël pour l'investissement  
(région de l'Est)  
1155, boul. René Lévesque ouest  
Bureau 2620  
Montréal (Québec)  
H3B 4S5  
Téléphone : (514) 393-9282  
Télex : 055-60982 ISRCON MTL  
Télécopieur : (514) 393-8795

Régie du gouvernement d'Israël pour l'investissement  
Siège social en Israël  
Direction internationale de la Régie pour l'investissement  
Ministère des Finances  
Hakiryia  
Jérusalem  
Israël  
Téléphone : 02-522205/705290/537207

## **Chambre de commerce d'Israël**

84, rue Hahashmonaim  
C.P. 2027  
Tel Aviv, 67011  
Israël  
Téléphone : 03-5612444  
Télex : 33489  
Télécopieur : 03-5612614

## Centres du commerce international

Si vous n'avez jamais exporté vos produits, veuillez communiquer avec le Centre du commerce international dans votre province qui est situé dans les bureaux d'Industrie, Sciences et Technologie Canada aux adresses suivantes :

### **Alberta**

Centre du commerce  
international  
Canada Place  
Suite 540  
9700 Jasper Avenue  
Edmonton (Alberta)  
T5J 4C3  
Téléphone : (403) 495-2944  
Télex : 037-2762  
Télécopieur : (403) 495-4507

Centre du commerce  
international  
Suite 1100  
510 - 5th Street Southwest  
Calgary (Alberta)  
T2P 3S2  
Téléphone : (403) 292-6660  
Télécopieur : (403) 292-4578

### **Colombie-Britannique**

Centre du commerce  
international  
P.O. Box 11610  
900 - 650 West Georgia  
Street  
Scotia Tower  
Vancouver  
(Colombie-Britannique)  
V6B 5H8  
Téléphone : (604) 666-0434  
Télex : 04-51191  
Télécopieur : (604) 666-8330

### **Île-du-Prince-Édouard**

Centre du commerce  
international  
Confederation Court Mall  
134 Kent Street, Suite 400  
P.O. Box 1115  
Charlottetown  
(Île-du-Prince-Édouard)  
C1A 7M8  
Téléphone : (902) 566-7400  
Télex : 014-44129  
Télécopieur : (902) 566-7450

### **Manitoba**

Centre du commerce  
international  
8th Floor  
330 Portage Avenue  
P.O. Box 981  
Winnipeg (Manitoba)  
R3C 2V2  
Téléphone : (204) 983-8036  
Télex : 07-57624  
Télécopieur : (204) 983-2187

### **Nouveau-Brunswick**

Centre du commerce  
international  
Place Assomption  
770, rue Main  
C.P. 1210  
Moncton  
(Nouveau-Brunswick)  
E1C 8P9  
Téléphone : (506) 857-6452  
Télex : 014-2200  
Télécopieur : (506) 857-6429

## **Nouvelle-Écosse**

Centre du commerce  
international  
Central Guaranty Trust  
Building  
1801 Hollis Street  
P.O. Box 940, Station M  
Halifax (Nouvelle-Écosse)  
B3J 2V9  
Téléphone : (902) 426-7540  
Télex : 019-22525  
Télécopieur : (902) 426-2624

## **Ontario**

Centre du commerce  
international  
4th Floor  
Dominion Public Building  
1 Front Street West  
Toronto (Ontario)  
M5J 1A4  
Téléphone : (416) 973-4782  
Télex : 065-24378  
Télécopieur : (416) 973-8161

## **Québec**

Centre du commerce  
international  
Tour de la Bourse  
800, place Victoria  
Bureau 3800  
C.P. 247  
Montréal (Québec)  
H4Z 1E8  
Téléphone : (514) 283-8185  
Télex : 055-60768  
Télécopieur : (514) 283-3302

## **Saskatchewan**

Centre du commerce  
international  
6th Floor  
105 - 21st Street East  
Saskatoon (Saskatchewan)  
S7K 0B3  
Téléphone : (306) 975-5315  
Télex : 074-2742  
Télécopieur : (306) 975-5334

## **Terre-Neuve et Labrador**

Centre du commerce  
international  
90 O'Leary Avenue  
P.O. Box 8950  
St. John's (Terre-Neuve)  
A1B 3R9  
Téléphone : (709) 772-5511  
Télex : 016-4749  
Télécopieur : (709) 772-2373

# Industrie, Sciences et Technologie Canada

## **Administration centrale**

Industrie, Sciences et  
Technologie Canada  
235, rue Queen  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0H5  
Téléphone : (613) 995-5771  
Télex : 053-4123  
Télécopieur : (613) 954-1894

## **Territoires du Nord-Ouest**

Industrie, Sciences et  
Technologie Canada  
Precambrian Building  
4922 - 52nd Street  
Yellowknife (Territoires du  
Nord-Ouest)  
X1A 2R3  
Téléphone : (403) 920-8578  
Télécopieur : (403) 873-6228  
AES : (403) 920-2618

## **Yukon**

Industrie, Sciences et  
Technologie Canada  
108 Lambert Street  
Suite 301  
Whitehorse (Yukon)  
Y1A 1Z2  
Téléphone : (403) 668-4655  
Télex : 014-2200  
Télécopieur : (403) 668-5003

# Société pour l'expansion des exportations

## **Siège social**

151, rue O'Connor  
Ottawa (Ontario)  
Adresse postale :  
C.P. 655  
Ottawa (Ontario)  
K1P 5T9  
Téléphone : (613) 598-2500  
Câble : EXCREDCORP  
Télex : 053-4136  
Télécopieur : (613) 237-2690

## **Prairies et région du Nord**

Société pour l'expansion  
des exportations  
Bow Valley, Square 111  
Suite 2140  
255 - 5th Avenue S.W.  
Calgary (Alberta)  
T2P 3G6  
Téléphone : (403) 294-0928  
Télécopieur : (403) 294-1133

## **Manitoba et Saskatchewan**

Société pour l'expansion  
des exportations  
330 Portage Avenue  
8th Floor  
Winnipeg (Manitoba)  
R3C 0C4  
Téléphone : (204) 983-5114  
Télécopieur : (204) 983-2187

## **Région de la Colombie- Britannique et du Yukon**

Société pour l'expansion  
des exportations  
Suite 1030, One Bentall  
Centre  
505 Burrard Street  
Vancouver  
(Colombie-Britannique)  
V7X 1M5  
Téléphone : (604) 688-8658  
Télécopieur : (604) 688-3710

## **Région du Québec**

Société pour l'expansion  
des exportations  
800, Square Victoria  
C.P. 124  
Station de la Tour de la  
Bourse  
Montréal (Québec)  
H4Z 1C3  
Téléphone : (514) 878-1881  
Télécopieur : (514) 878-9891

## **Région de l'Ontario**

Société pour l'expansion  
des exportations  
Suite 810  
150 York Street  
Toronto (Ontario)  
M5H 3S5  
Téléphone : (416) 364-0135  
Télex : 06-22155  
Télécopieur : (416) 862-1267

## **Bureau du district de London**

Société pour l'expansion  
des exportations  
451 Talbot Street  
Suite 303  
London (Ontario)  
N6A 5C9  
Téléphone : (519) 679-6523  
Télécopieur : (519) 679-4483

## **Région de l'Atlantique**

Société pour l'expansion  
des exportations  
Toronto-Dominion Bank  
Building  
Suite 1003  
1791 Barrington Street  
Halifax (Nouvelle-Écosse)  
B3J 3L1  
Téléphone : (902) 429-0426  
Télex : 019-21502  
Télécopieur : (902) 429-0881

# Notes



# Notes

Notes

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20007130 9

Storage

HF 1010 .G85I7514 1990 STORAGE  
Israel, guide de l'exportateur  
canadien. --  
15234052



Liban

Rosh Pinna

Plateau du Golan

Lac de Tibériade

Syrie

Mer Méditerranée

Haïfa

Jourdain

Hadera

Ramat Gan

Petah Tikva

Tel Aviv

Cisjordanie

Rehovot

Holon

Ashdod

Jérusalem

Jordanie

Ashqelon

Hebron

Bande de Gaza

Beersheba

Mer Morte

Égypte

Élath

Golfe d'Aqaba



Affaires extérieures et  
Commerce extérieur Canada

External Affairs and  
International Trade Canada